

**ENM en bref**

# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada



**Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011**



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 99-012-X2011003 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada ([www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html](http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html)).

This publication is also available in English.

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

## Encadré 1 : Enquête nationale auprès des ménages

Ceci est la deuxième diffusion de données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Environ 4,5 millions de ménages à travers le pays ont été sélectionnés pour l'ENM, ce qui représentait environ le tiers de tous les ménages.

Le présent article de l'*ENM en bref* s'ajoute au document analytique [Scolarité au Canada : niveau de scolarité, domaine d'études et lieu des études](#), n° 99-012-X2011001 au catalogue.

Des renseignements supplémentaires sur l'Enquête nationale auprès des ménages sont présentés dans le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue. Des renseignements sur la qualité et la comparabilité des données de l'ENM sur la scolarité et les peuples autochtones figurent dans les [guides de référence](#) portant sur ces thèmes.

## Encadré 2 : Plus haut certificat, diplôme ou grade

L'expression « plus haut niveau de scolarité atteint » utilisée dans le présent document s'entend du [Plus haut certificat, diplôme ou grade](#) atteint par une personne. La proportion de la population ayant atteint chaque type de scolarité indiquée constitue la proportion de la population ayant atteint ce niveau comme leur plus haut certificat, diplôme ou grade.

Le « plus haut certificat, diplôme ou grade » est une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires, où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus.

La liste hiérarchique générale ci-dessous est utilisée pour dériver le « plus haut certificat, diplôme ou grade » et est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » :

- aucun certificat, diplôme ou grade
- diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers
- certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
- certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur : baccalauréat; certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat; diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie; maîtrise; doctorat acquis.

Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, un apprenti inscrit n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une maîtrise n'a pas nécessairement un « certificat ou un diplôme supérieur au baccalauréat ».

Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

Dans le présent document, certains noms de catégories ont été raccourcis pour faciliter leur utilisation dans le texte et les graphiques. Voici une liste des noms abrégés :

1. L'expression « grade universitaire » comprend un « baccalauréat », un « certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat », un « diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie », une « maîtrise » et un « doctorat acquis ».
2. L'expression « diplôme en médecine » comprend les diplômes en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.
3. L'expression « diplôme d'études collégiales » s'entend d'un « certificat ou diplôme d'études collégiales, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire ».
4. L'expression « certificat d'une école de métiers » s'entend d'un « certificat ou d'un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers » et regroupe le « certificat d'apprenti inscrit » et les « certificats d'une école de métiers autre que les certificats d'apprenti inscrit ».
5. L'expression « certificat d'apprenti inscrit » s'entend de ceux ayant obtenu un « certificat de qualification et le titre de compagnon ».
6. Les expressions « titre d'études postsecondaires » ou « attestation postsecondaire » comprennent les certificats d'une école de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les grades universitaires.
7. L'expression « diplôme d'études secondaires » s'entend d'un « diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ».
8. L'expression « aucun certificat, diplôme ou grade » s'entend des personnes n'ayant obtenu aucun certificat, diplôme ou grade au niveau secondaire ou postsecondaire.

## Près de la moitié des Autochtones âgés de 25 à 64 ans détenaient un titre d'études postsecondaires

En 2011, près de 671 400 adultes âgés de 25 à 64 ans ont déclaré une identité autochtone<sup>1,2</sup> dans le questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages, ce qui représente 3,7 % de la population totale âgée de 25 à 64 ans.

1. Veuillez vous reporter à l'[Encadré 3 : Concepts et définitions](#) à la fin du document.

2. Certaines réserves indiennes et certains établissements indiens n'ont pas participé à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, soit parce que le dénombrement n'était pas autorisé, soit parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme, soit à cause de désastres naturels (p. ex., les incendies de forêt). On appelle ces réserves « réserves partiellement dénombrées ». Dans l'ENM de 2011, 36 réserves sur 863 réserves habitées ont été partiellement dénombrées. Les données sur ces 36 réserves indiennes et établissements indiens ne sont pas comprises dans les totalisations de l'ENM de 2011. Par conséquent, certaines estimations dans le présent document peuvent être sous-estimées pour les Premières Nations. Veuillez consulter le document de référence intitulé [Guide de référence sur les peuples autochtones. Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-011-X2011006 au catalogue, pour en savoir davantage sur ces exclusions.

## Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

Près de la moitié (48,4 %) des Autochtones avaient un titre d'études postsecondaires en 2011, c'est-à-dire que 14,4 % d'entre eux détenaient un certificat d'une école de métiers, 20,6 % un diplôme d'études collégiales, 3,5 % un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat<sup>3</sup>, et 9,8 % un grade universitaire.

Comparativement, près des deux tiers (64,7 %) des membres de la population non autochtone âgés de 25 à 64 ans avaient un titre d'études postsecondaires en 2011. De ce groupe, 12,0 % avaient un certificat d'une école de métiers, 21,3 % avaient un diplôme d'études collégiales, 4,9 % avaient un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat, et 26,5 % avaient un grade universitaire. La principale différence entre les populations autochtones et non autochtones au niveau des titres d'études postsecondaires résidait dans la proportion de diplômés universitaires<sup>4</sup>.

Il y avait également une différence dans les proportions des populations autochtones et non autochtones qui n'avaient aucun certificat, diplôme ou grade. Parmi les Autochtones âgés de 25 à 64 ans, 28,9 % n'avaient « aucun certificat, diplôme ou grade » tandis que cette proportion était de 12,1 % pour les non-Autochtones dans le même groupe d'âge. La proportion des Autochtones âgés de 25 à 64 ans qui avaient un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent comme plus haut niveau de scolarité atteint était de 22,8 % tandis que 23,2 % des non-Autochtones dans le même groupe d'âge avaient un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent comme plus haut niveau de scolarité atteint.

### Les niveaux de scolarité des jeunes autochtones étaient supérieurs à ceux des Autochtones plus âgés

Dans la présente section, nous examinons entre deux groupes d'âge, les proportions d'hommes et de femmes autochtones ayant divers titres d'études afin de constater l'évolution entre les Autochtones plus jeunes et plus âgés. En 2011, de plus fortes proportions de jeunes autochtones âgés de 35 à 44 ans<sup>5</sup> avaient achevé au moins leurs études secondaires<sup>6</sup> comparativement aux Autochtones âgés de 55 à 64 ans. Une proportion de 68,0 % d'Autochtones âgés de 35 à 44 ans détenait au moins un diplôme d'études secondaires comparativement à 58,7 % chez les adultes âgés de 55 à 64 ans. La proportion de diplômés du secondaire parmi les non-Autochtones âgés de 35 à 44 ans atteignait 88,7 %, comparativement à 79,5 % parmi ceux âgés de 55 à 64 ans.

La proportion de femmes autochtones âgées de 35 à 44 ans qui détenaient un grade universitaire en 2011 était de 13,6 %, comparativement à 10,2 % pour les femmes âgées de 55 à 64 ans. Parmi les hommes autochtones, il n'y avait aucune différence dans les proportions d'Autochtones détenant un grade universitaire entre les deux groupes d'âge. Cette proportion atteignait 7,6 % pour les hommes âgés de 35 à 44 ans comme pour les hommes de 55 à 64 ans.

3. Les comparaisons effectuées avec d'autres sources de données laissent supposer que la catégorie « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surdéclarée dans l'ENM. Nous recommandons aux utilisateurs d'interpréter les résultats de cette catégorie avec prudence. Pour obtenir des explications détaillées sur les concepts et de l'information sur la qualité des données, veuillez consulter les guides de référence sur le site Web de l'[Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

4. La même tendance a été observée dans le Recensement de 2006.

5. La recherche antérieure a indiqué que les femmes des Premières Nations peuvent retarder leurs études postsecondaires comparativement aux femmes de l'ensemble de la population canadienne (Bougie, E, S. Milligan, Les femmes des Premières Nations et les études postsecondaires au Canada : Faits saillants du Recensement. Ottawa : Statistique Canada, 2009). C'est pour cette raison que le plus « jeune » groupe d'âge choisi pour la présente étude correspond au groupe d'âge de 35 à 44 ans.

6. Désigne la population ayant un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, y compris les personnes qui ont obtenu des titres d'études d'un niveau supérieur. La Batterie générale de test d'aptitudes (BGTA) et la formation de base des adultes (FBA) sont des exemples de certificats équivalents au diplôme d'études secondaires.

# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

En 2011, les femmes et les hommes autochtones plus jeunes étaient plus susceptibles de détenir des diplômes d'études collégiales que leurs homologues plus âgés. Chez les femmes autochtones âgées de 35 à 44 ans, 27,1 % détenaient un diplôme d'études collégiales en 2011, comparativement à 21,4 % pour les femmes âgées de 55 à 64 ans. Avec une proportion de 18,3 %, les hommes autochtones âgés de 35 à 44 ans étaient aussi plus susceptibles de détenir un diplôme d'études collégiales que les hommes âgés de 55 à 64 ans, pour qui la proportion était de 14,1 %.

**Tableau 1 Proportion d'Autochtones selon certains niveaux de scolarité, le sexe et les groupes d'âge, Canada, 2011**

	Femmes autochtones		Hommes autochtones	
	35 à 44 ans	55 à 64 ans	35 à 44 ans	55 à 64 ans
<b>Certains niveaux de scolarité</b>	pourcentage			
Titres d'études postsecondaires	55,3	46,5	48,0	47,1
Certificat d'une école de métiers	9,9	10,1	19,3	22,3
Diplôme d'études collégiales	27,1	21,4	18,3	14,1
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat <sup>1</sup>	4,6	4,8	2,7	3,2
Grade universitaire	13,6	10,2	7,6	7,6

1. Les comparaisons effectuées avec d'autres sources de données laissent supposer que la catégorie « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surdéclarée dans l'ENM. Nous recommandons aux utilisateurs d'interpréter les résultats de cette catégorie avec prudence. Pour obtenir des explications détaillées sur les concepts et de l'information sur la qualité des données, veuillez consulter les guides de référence sur le site Web de l'[Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

## Premières Nations

### Plus de quatre sur dix des Premières Nations âgées de 25 à 64 ans avaient un titre d'études postsecondaires

Un peu plus de 389 200 adultes, ou 58,0 % de toute la population adulte d'identité autochtone âgée de 25 à 64 ans, se sont identifiés comme des Premières Nations<sup>7,8</sup> (Indiens de l'Amérique du Nord) dans le questionnaire de l'ENM de 2011.

De ce nombre, 44,8 % détenaient un titre d'études postsecondaires : 13,2 % détenaient un certificat d'une école de métiers, 19,4 % un diplôme d'études collégiales, 3,6 % un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat et 8,7 % un grade universitaire.

La proportion des Premières Nations ayant un titre d'études postsecondaires était plus élevée parmi les Premières Nations n'ayant pas un statut d'Indien inscrit<sup>9</sup> (52,1 %) que parmi celles ayant un statut d'Indien inscrit (42,3 %).

7. Bien que les répondants se soient identifiés comme « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) » dans le questionnaire de l'ENM; on utilise le terme « Premières Nations » dans le présent document.

8. Bien que des réponses uniques et multiples à la question sur l'identité autochtone soient possibles, les données pour chacun des trois groupes autochtones dans le présent document sont basées sur la population ayant déclaré une seule identité de « Premières Nations », « Métis » ou « Inuits ».

9. Dans le présent document, l'expression « statut d'Indien inscrit » servira à désigner les personnes qui ont répondu Indien avec statut, Indien inscrit ou des traités dans l'ENM.

# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

Parmi les Premières Nations ayant un statut d'Indien inscrit, la proportion des diplômés d'un collège et d'une université était plus élevée parmi ceux vivant hors réserve que parmi ceux vivant dans une réserve. Dans le groupe des diplômés vivant hors réserve, 21,2 % avaient un diplôme d'études collégiales et 10,9 % avaient un grade universitaire comparativement à 14,8 % et 4,7 % dans le groupe des diplômés vivant dans une réserve.

En 2011, 60,2 % des Premières Nations âgées de 25 à 64 ans avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires.

**Tableau 2 Proportion des Premières Nations, Métis et Inuits âgés de 25 à 64 ans selon certains niveaux de scolarité et le sexe, Canada, 2011**

Certains niveaux de scolarité	Premières Nations – Identité unique <sup>1</sup>			Métis – Identité unique <sup>1</sup>			Inuits – Identité unique <sup>1</sup>		
	Hommes et Femmes		femmes	Hommes et Femmes		femmes	Hommes et Femmes		femmes
	pourcentage								
Titres d'études postsecondaires	47,3	41,9	44,8	57,1	52,3	54,8	35,6	35,7	35,6
Certificat d'une école de métiers	8,5	18,6	13,2	10,8	22,2	16,3	7,5	19,3	13,2
Diplôme d'études collégiales	23,1	15,0	19,4	28,2	17,8	23,2	19,0	12,1	15,6
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat <sup>2</sup>	4,5	2,6	3,6	4,2	2,8	3,5	2,3	1,0	1,7
Grade universitaire	11,1	5,8	8,7	13,9	9,4	11,7	6,8	3,4	5,1

1. Bien qu'il était possible de donner plus d'une réponse à la question portant sur l'identité autochtone, les données pour chacun des trois groupes autochtones sont fondées sur les répondants qui déclarent une seule identité, soit « Premières Nations », « Métis » ou « Inuits » dans le présent document.

2. Les comparaisons effectuées avec d'autres sources de données laissent supposer que la catégorie « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surdéclarée dans l'ENM. Nous recommandons aux utilisateurs d'interpréter les résultats de cette catégorie avec prudence. Pour obtenir des explications détaillées sur les concepts et de l'information sur la qualité des données, veuillez consulter les guides de référence sur le site Web de l'[Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

## Métis

### Plus de la moitié des Métis âgés de 25 à 64 ans avaient un titre d'études postsecondaires

Un peu plus de 237 700 adultes, ou 35,4 % de la population adulte totale d'identité autochtone âgée de 25 à 64 ans, ont déclaré être des Métis<sup>10</sup> dans le questionnaire de l'ENM de 2011.

Plus de la moitié (54,8 %) des Métis âgés de 25 à 64 ans avaient un titre d'études postsecondaires : 16,3 % détenaient un certificat d'une école de métiers, 23,2 % un diplôme d'études collégiales, 3,5 % un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat et 11,7 % un grade universitaire. Il s'agit des proportions les plus élevées parmi les trois groupes autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits).

En 2011, la proportion des Métis âgés de 25 à 64 ans possédant au moins un diplôme d'études secondaires était de 73,6 %.

10. Bien que des réponses uniques et multiples à la question sur l'identité autochtone soient possibles, les données pour chacun des trois groupes autochtones dans le présent document sont basées sur la population ayant déclaré une seule identité de « Premières Nations », « Métis » ou « Inuits ».

# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

## Inuits

### Plus d'un tiers des Inuits âgés de 25 à 64 ans avaient un titre d'études postsecondaires

Dans l'ensemble de la population autochtone âgée de 25 à 64 ans, un peu plus de 24 900 ou 3,7 % des Autochtones ont déclaré être des Inuits<sup>10</sup> dans l'ENM de 2011.

Parmi les Inuits âgés de 25 à 64 ans, 41,0 % avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires.

Plus d'un tiers (35,6 %) des Inuits âgés de 25 à 64 ans avaient un titre d'études postsecondaires, c'est-à-dire que 13,2 % d'entre eux détenaient un certificat d'une école de métiers, 15,6 % un diplôme d'études collégiales, 1,7 % un certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat et 5,1 % un grade universitaire.

Une proportion moins élevée d'Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat (28,2 %) ont déclaré un titre d'études postsecondaires comparativement aux Inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat<sup>11</sup> (53,3 %).

**Tableau 3 Proportion de certains niveaux de scolarité parmi la population inuite âgée de 25 à 64 ans vivant dans l'Inuit Nunangat ou à l'extérieur, Canada, 2011**

Certains niveaux de scolarité	Dans l'Inuit Nunangat	À l'extérieur de l'Inuit Nunangat <sup>1</sup>
	pourcentage	
Titres d'études postsecondaires	28,2	53,3
Certificat d'une école de métiers	12,4	15,5
Diplôme d'études collégiales	12,7	22,4
Certificat universitaire inférieur au baccalauréat <sup>2</sup>	1,3	2,7
Grade universitaire	1,9	13,0

1. Les estimations et les tendances provenant d'autres sources de données semblent indiquer que la population inuite vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat est surestimée à l'échelle nationale.

2. Les comparaisons effectuées avec d'autres sources de données laissent supposer que la catégorie « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surdéclarée dans l'ENM. Nous recommandons aux utilisateurs d'interpréter les résultats de cette catégorie avec prudence. Pour obtenir des explications détaillées sur les concepts et de l'information sur la qualité des données, veuillez consulter les guides de référence sur le site Web de l'[Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

**Source** : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

11. Les estimations et les tendances provenant d'autres sources de données semblent indiquer que la population inuite vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat est surestimée à l'échelle nationale.



# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

## Encadré 3 : Concepts et définitions

**Identité autochtone** : Le terme « identité autochtone » désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk (Inuit), et/ou ayant déclaré être un Indien inscrit ou des traités, c'est-à-dire les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou ayant déclaré être membres d'une Première Nation ou bande indienne. L'article 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que les peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit (*sic*) et des Métis du Canada.

**Inuit Nunangat** : L'Inuit Nunangat est la patrie des Inuits du Canada. Elle comprend les communautés incluses dans les quatre régions inuites : Nunatsiavut (la côte nord du Labrador), Nunavik (Nord du Québec), le territoire du Nunavut et la région inuvialuite des Territoires du Nord-Ouest. Ensemble, ces régions englobent le territoire traditionnellement habité par les Inuits au Canada.

**Dans les réserves** : « Dans les réserves » comprend six genres de subdivisions de recensement (SDR) légalement affiliés aux Premières Nations ou aux bandes indiennes, c.-à-d. réserve indienne (IRI), établissement indien (S-É) (sauf pour les cinq établissements du Yukon de Champagne Landing 10, Kluksu, Two and One-Half Mile Village, Two Mile Village et Kloo Lake), *Indian government district* (IGD), terres réservées aux Cris (TC), terres réservées aux *Naskapis* (TK) et *Nisga'a land* (TN), ainsi que le village nordique de Sandy Bay en Saskatchewan.

**Indiens inscrits ou des traités (Indiens avec statut)** : Les Indiens inscrits sont les personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont les personnes appartenant à une Première Nation ou à une bande indienne ayant signé un traité avec la Couronne. Les Indiens inscrits ou des traités sont parfois appelés Indiens avec statut ou Indiens statués.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le [Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-000-X au catalogue), le [Guide de référence sur les peuples autochtones, Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-011-X2011006 au catalogue et le document analytique [Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits](#), n° 99-011-X2011001 au catalogue.

## Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur la scolarité se trouvent dans les [Tableaux de données de l'ENM](#), n°s 99-012-X2011040 jusqu'à 99-012-X2011048 au catalogue, le [Profil de l'ENM](#), n° 99-010-X au catalogue, ainsi que dans la [Série « Perspective géographique » de l'ENM](#), n° 99-010-X2011005 au catalogue.

Des [Cartes thématiques](#) portant sur le « plus haut certificat, diplôme ou grade » sont également offertes pour diverses régions géographiques.

Pour obtenir des détails au sujet des concepts, des définitions, des univers, des variables et des termes géographiques utilisés dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, veuillez consulter le [Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-000-X au catalogue. Pour des explications détaillées sur les concepts et des renseignements sur la qualité des données, veuillez vous reporter aux guides de référence sur le site Web de l'[Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

# Le niveau de scolarité des peuples autochtones au Canada

## Note aux lecteurs

**Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage** : Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 tout en maintenant la qualité des résultats, on applique une méthode qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

En raison de l'arrondissement aléatoire, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, notamment les documents analytiques et les tableaux de données.

**Comparabilité entre les chiffres du questionnaire complet du Recensement de 2006 et les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011** : Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les chiffres du questionnaire complet du Recensement de 2006 avec les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, car ces deux sources de données représentent des populations différentes. La population cible du questionnaire complet du Recensement de 2006 comprend les résidents habituels dans les logements collectifs et les personnes vivant à l'étranger, alors que la population cible de l'ENM les exclut. De plus, les estimations de l'ENM sont dérivées d'une enquête à participation volontaire, et elles peuvent par conséquent, comporter davantage d'erreurs dues à la non-réponse que les estimations dérivées du questionnaire complet du Recensement de 2006.

**Réserves et établissements indiens** : La majorité des réserves et des établissements indiens ont participé à l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Cependant, 36 des 863 réserves habitées ont été partiellement dénombrées soit parce que le dénombrement n'était pas autorisé, soit parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme, soit à cause de désastres naturels (p. ex. les incendies de forêt). La plupart des personnes vivant dans des réserves sont des Indiens inscrits des Premières Nations, et, par conséquent, l'incidence du dénombrement partiel sera plus marquée sur les données de cette population.

**Population inuite vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat** : Les estimations et les tendances provenant d'autres sources de données semblent indiquer que la population inuite vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat est surestimée à l'échelle nationale. On peut obtenir des renseignements sur la qualité des données de l'ENM ayant trait aux Autochtones ainsi que des explications sur les concepts, les classifications, les questions et la comparabilité avec d'autres sources de données dans le [Guide de référence sur les peuples autochtones, Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-011-X2011006 au catalogue.

## Remerciements

Le rapport a été préparé par Sarah Jane Ferguson et John Zhao de la Division du tourisme et du Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada, avec la participation des membres du personnel de la Division du tourisme et du Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada, du Secrétariat des domaines spécialisés du recensement, de la Division de la géographie, de la Division des opérations du recensement, de la Division de la diffusion et de la Division des communications de Statistique Canada.